

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 9 novembre 2022**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Procurations	0
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 24 octobre 2022
Date d'affichage
Le **20 DEC. 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 9 novembre, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Patrick MAHO, Marilyn VIDAL

Etaient présents (suppléants non votants) :

ERIC TRUFFI

Secrétaire de séance : Jacques SERIN

D2022_11_46

VALIDATION DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022/2028

Le président rappelle que le Contrat Territorial Occitanie (CTO) est un contrat de mise en œuvre des politiques territoriales de la Région sur le Pays (Pacte Vert/Occitanie 2040). Il s'agit d'un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques et leviers de la Région (dont le Leader et l'OS 5 FEDER).

Il se traduit par la signature entre le PETR, ses EPCI, la Région et le Département d'un contrat cadre stratégique, de fiches action et d'un Programme Pluriannuel de Projets et d'investissements (PPPI).

Chaque année, le territoire doit proposer des programmes prévisionnels annuels sur lesquels doivent être inscrits tous les projets d'investissements sollicitant une aide régionale.

Le COPIL de validation du contrat a eu lieu le 8 novembre 2022 à 15h.

Le contrat sera ensuite proposé à validation de tous les signataires pour une approbation définitive en commission permanent de la Région le 16 décembre 2022.

Le projet de contrat a été adressé à tous les membres du Conseil Syndical.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

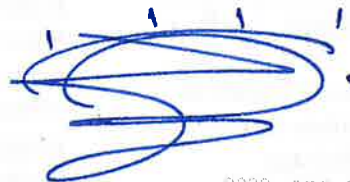
LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **De valider** le Contrat Territorial Occitanie
- **D'autoriser** le Président à signer le contrat, les avenants et tous les actes afférents à ce contrat, à procéder à toutes les formalités liées à la démarche CTO et à transmettre à la Région les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 9 novembre 2022
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture

Le **20 DEC. 2022**

Le Président
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



20 DEC 2022



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 9 novembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procurations	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 24 octobre 2022
Date d'affichage
Le **24 NOV. 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 9 novembre, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Patrick MAHO, Marilyn VIDAL

Etaient présents (suppléants non votants) :

ERIC TRUFFI

Secrétaire de séance : Jacques SERIN

D2022_11_45

VALIDATION DE LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027
ET DE SON DEPOT AUPRES DE LA REGION

Le président rappelle que la Région, en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens, a lancé un appel à candidatures auprès des territoires ayant été retenus à l'Appel à Manifestation d'intérêt lors de la commission permanente du 3 juin 2022 pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre du programme LEADER.

Un dossier de candidature a été déposé par le PETR le 28 octobre 2022, sur la base de la stratégie validée le 12 octobre 2022 par le Conseil Syndical (avec la prise en compte des remarques des élus).

Cette candidature repose sur 3 fiches actions (hors Animation et Coopération) :

Fiche action 1 : Accompagner et encourager de nouvelles formes d'économie, motrices des transitions

Fiche action 2 – Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire

Fiche action 3 – Devenir un territoire inclusif et attractif

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°D2022_10_36 validant la stratégie Leader 2023/2027, la maquette financière et les modalités de gouvernance du GAL.

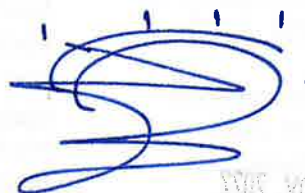
LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

- **De valider** la candidature LEADER 2023/2027 à l'appel à projet de la Région
- **D'autoriser** le Président à déposer cette candidature auprès de la Région

*Fait et délibéré le 9 novembre 2022
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **24 NOV. 2022**

Le Président
Ronny GUARDIA MAZZOLENI





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 9 novembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	10
Absents	7
Procurations	0
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 24 octobre 2022

Date d'affichage

Le **24 NOV. 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 9 novembre, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Pascale TERRASSON.

Etaient présents (suppléants votants) :

Michel ANGELE, Patrick MAHO

Etaient présents (suppléants non votants) :

ERIC TRUFFI

Secrétaire de séance : Jacques SERIN

D2022_11_44

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre a été adressé aux membres du Conseil Syndical, par courrier électronique en date du 4 novembre 2022.

Ces derniers étaient invités à formuler d'éventuelles observations par écrit avant la séance du 9 novembre.

Le Président informe qu'il n'a reçu aucune observation.

Il demande aux membres du Conseil Syndical s'ils souhaitent apporter des modifications.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,

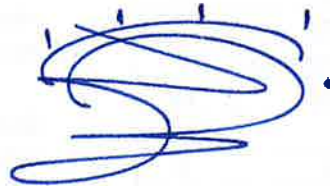
DECIDE, à l'unanimité

- **De valider** le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022 sans modification.

*Fait et délibéré le 9 novembre 2022
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **24 NOV. 2022**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI**



SSOS .VOM A S

